

-----

**DECRET N° 2017/096 DU 15 MARS 2017**  
portant nomination du Vice-Président de la Commission Nationale  
pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme.-

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme,

**DECRETE :**

Article 1<sup>er</sup>.- Monsieur OUMAROU DJIKA SAIDOU est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Vice-Président de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, pour un mandat de cinq (05) ans éventuellement renouvelable.

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 15 MARS 2017

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

